DAAF08

DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMEES
NF EN 14604

MANUEL D'UTILISATION

A conserver après lecture pendant toute la vie du détecteur

0333-CPD-292026 (10)

Détecteur photo-électronique fonctionnant sur pile Alcaline ou Lithium (fournie)
Alarme sonore : >85 dBA à 3m

DAAF
WWW.MARQUE-NF.COM

afnor CERTIFICATION

MAF04-K

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION
2. DESCRIPTION GENERALE
3. EMPLACEMENTS RECOMMANDES
4. EMPLACEMENTS CONTRE-INDIQUES
5. INSTALLATION DU DETECTEUR
6. REMPLACEMENT DE LA PILE
7. CONTRÔLE FONCTIONNEL DU DAAF08
8. ENTRETIEN
9. LIMITE DU DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMEES
10. GARANTIE

1. CERTIFICATION

Le marquage CE apposé sur ce produit atteste sa conformité aux directives européennes qui lui sont applicables, en particulier sa conformité aux spécifications harmonisées de la norme EN14604 en regard de la directive 89/106/CEE relative aux produits de construction.
La marque NF appliqué au DAAF, c'est l'assurance de la sécurité et d'une qualité constante contrôlées par des spécialistes. Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (système de management de la qualité du titulaire, contrôle des fabrications, audit et essais de surveillance…) elle apporte au consommateur toutes les garanties de conformité des produits certifiés.
La marque NF-DAAF atteste la conformité du produit au référentiel NF292 ; elle est délivrée et surveillée par AFNOR certification 11 rue françis de pressensé 93 571
LA PLAINE ST DENIS Cedex.

2. DESCRIPTION GENERALE

DAAF08 contribue à la protection de votre vie et de votre habitat 24 heures sur 24. Il est spécialement étudié pour la surveillance des habitations privées (maison, appartement).

Toute détection de fumées est signalée par le déclenchement d'une alarme sonore puissante.

DAAF08 n'est pas un détecteur de gaz.

3. EMPLACEMENTS RECOMMANDES

Pour une protection optimum :
- Placez un détecteur dans chaque pièce, en évitant les emplacements contre indiqués du §4.

Pour une protection de base :
- Placez un détecteur à chaque étage.
- Placez un détecteur à proximité des zones de couchage (par exemple, dans le couloir conduisant aux chambres ; en cas de long couloir > 10m, placer 1 détecteur à chaque extrémité).
- Placez un détecteur dans chaque chambre à coucher occupée par un fumeur.

APPARTEMENT

● Protection de base

○ Protection renforcée

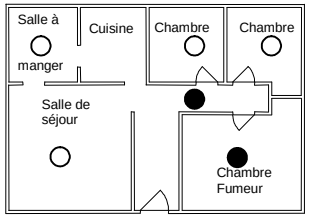

MAISON

● Protection de base

○ Protection renforcée

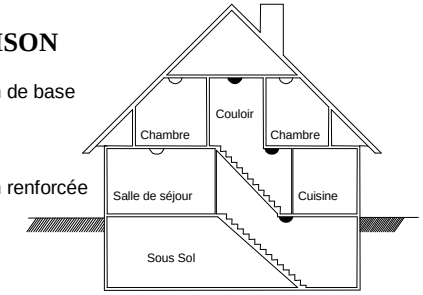

Emplacement du détecteur dans la pièce :
Le détecteur doit être fixé de préférence **au plafond** au centre de la pièce sinon :
- A plus de 20cm de tout obstacle (mur, cloison; poutre etc...).
- A plus de 60cm de tout angle de la pièce.

En cas d'impossibilité, fixer le détecteur sur le mur :
- A une distance comprise entre
- 15 et 25cm du plafond.
- A plus de 60cm de tout angle
- de la pièce.

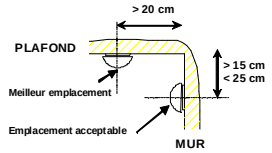

4. EMPLACEMENTS CONTRE-INDIQUES

Ne pas installer le détecteur :

- A moins de 1m des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération. La fumée pourrait être éloignée ou diluée.
- Dans un endroit où la température risque de descendre sous 0°C ou monter au-dessus de +50°C (risque de mauvais fonctionnement du détecteur).
- Dans un local où il y a un risque de condensation. Les salles de bains et buanderies sont à proscrire.
- Là où les fumées peuvent se dégager (cuisine ou garage peu ventilé) et générer des alarmes indésirables.
- Dans un endroit trop poussiéreux.

Traitement des appareils électriques et électroniques en fin de vie

Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers.
Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques :
- Dans les points de distribution en cas d'achat d'un équipement équivalent.

Dans les points de collecte mis à votre disposition localement (déchetterie, collecte sélective, etc…)

Caractéristiques certifiées essentielles couvertes par la marque NF		
Type de montage	Mural uniquement Plafonnier uniquement Mural ou plafonnier	☐OUI ■Non ☐OUI ■Non ■**OUI** ☐Non
Source principale d'alimentation		Interne au dispositif
Autonomie	Pile ALCALINE	☐1an ■**5ans** ☐10ans
	Pile LITHIUM	☐1an ☐5ans ■**10ans**
Dispositif interconnectable (filaire / radio)		☐OUI ■Non
Prévu pour installation dans camping-car		☐OUI ■Non
Raccordement à des dispositifs auxiliaires externes		☐OUI ■Non
Liaison radio		☐OUI ■Non
Indicateur d'alarme individuelle		■**OUI** ☐Non
Dispositif de neutralisation d'alarme		☐OUI ■Non

5. INSTALLATION DU DETECTEUR.

Maintenant que vous avez lu les paragraphes 1 à 4, vous êtes prêt à installer votre détecteur **DAAF08**.

- Retirez la semelle du détecteur en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
- Placez la semelle à l'emplacement prévu et marquer au crayon l'emplacement des 2 trous de fixation.
- Utilisez les 2 vis de fixation et chevilles fournies.
- Fixez solidement la semelle.
- Installez la pile (voir §6).
- Fixez le détecteur sur la semelle en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'au verrouillage.

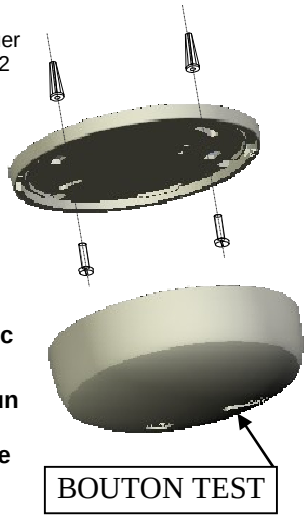

⚠ **DAAF08 est livré avec Pile débranchée**

⚠ **DAAF08 est muni d'un Dispositif de sécurité qui empêche son verrouillage sans la pile.**

6. REMPLACEMENT DE LA PILE.

Votre détecteur **DAAF08** émettra un BIP sonore toutes les minutes en cas de pile faible. Vous devrez donc immédiatement changer la pile en procédant comme suit :

- Retirez le détecteur de son support (Rotation dans le sens inverse des aiguilles d'une montre).
- Enlevez la pile usagée. Ne jetez pas la pile mais rapportez la à votre distributeur.
- Mettez une pile neuve 9Vdc de type :
  - o **ALCALINE** (modèles DURACELL MN1604, EVEREADY 522 ou GP 1604A), garantissant un fonctionnement de 5ans.

  Ou
  - o **LITHIUM** (modèles ULTRALIFE U9VL-X ou EVE CR9V-P), garantissant un fonctionnement de 10 ans.
- Veillez à ce que le branchement de la pile soit correct et replacez la dans son compartiment.
- Fixez le détecteur sur la semelle en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre jusqu'à ce qu'il s'emboîte.
- Vérifiez le bon fonctionnement du DAAF08 (§7).

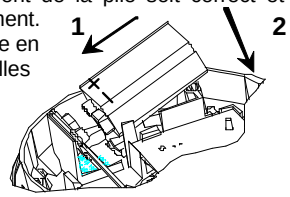

Nous vous conseillons de changer la pile une fois tous les 5 ans si ALCALINE ou 10 ans si LITHIUM.

⚠ **Ne jamais utiliser de pile rechargeable**

7. CONTROLE FONCTIONNEL DU DAAF08.

En fonctionnement normal, **DAAF08** émet un flash lumineux rouge, une fois par minute. Vous devez contrôler le fonctionnement intégral de votre détecteur, une fois par mois ou après chaque changement de pile, en appuyant une dizaine de secondes sur le bouton « **TEST** » situé sur le capot (repéré au §5) :

- Le voyant du DAAF08 clignote.
- Ensuite, l'alarme émet un son aigu.
- Le relâchement du bouton entraîne l'arrêt immédiat de l'alarme.

Pensez à familiariser les occupants de votre logement au son du DAAF08 et habituez les à évacuer la maison lorsqu'ils l'entendent.

⚠ **Tenez-vous à une distance raisonnable du détecteur (Bras tendu) pour protéger votre ouïe du son très puissant**.

<u>Forte puissance sonore >à 85dBA à 3m (94dBA à 1m)</u>

⚠ **Ne tentez pas de provoquer une alarme par d'autres moyens (Utilisation de briquet, etc..) ; vous pourriez endommager le détecteur ou pire, créer un début d'incendie.**

8. ENTRETIEN.

Votre détecteur a été conçu pour nécessiter le moins d'entretien possible. Toutefois, quelques opérations simples sont à effectuer **une fois par an ;** Après avoir retiré le détecteur :

- Nettoyez les fentes du détecteur (situées sur le côté) avec un aspirateur, en utilisant une brosse douce ou directement un de ses accessoires.
- Utilisez un chiffon légèrement humide pour nettoyer l'extérieur du capot.

Il est recommandé de remplacer ce détecteur au bout de 10 ans.

⚠ **Si votre détecteur est placé dans un endroit sale, il faut le nettoyer plus souvent.**

⚠ **L'entretien de votre détecteur est important pour maintenir votre sécurité ; Un appareil sale peut, soit se déclencher à tort, soit se déclencher tardivement**.

⚠ **En cas d'alarmes répétées et non justifiées, vérifiez que les contre-indications du § 4 sont bien respectées.**
L'alarme sonore peut être stoppée en retirant la pile (voir §6), après avoir démonté le détecteur de sa semelle ; Nettoyer le détecteur, remettre la pile et replacer le détecteur sur sa semelle.

9. LIMITE DU DETECTEUR AVERTISSEUR DE FUMEES.

Le détecteur avertisseur de fumées est un appareil permettant d'avertir rapidement un début d'incendie à un coût raisonnable ; toutefois les incendies résidentiels débutent de différentes façons, et sont souvent imprévisibles. Le détecteur avertisseur de fumées peut dans certains cas, ne pas avertir d'un feu si :

- La pile est faible ou d'un mauvais type (voir §6).
- L'électronique est défaillante, il faut la vérifier comme indiqué au §7.
- L'entretien n'est jamais fait (voir §8).
- L'emplacement est mauvais (voir consignes au §4).
- La fumée ne l'atteint pas. Le détecteur avertisseur de fumée peut ne pas capter la fumée générée par un incendie situé à un autre étage ou de l'autre côté d'une porte.
- Il est trop éloigné. Bien qu'il dispose d'un son très puissant, le détecteur avertisseur peut ne pas réveiller une personne au sommeil profond. Pour une protection maximale, il est conseillé de placer 1 détecteur dans chaque chambre.

⚠ **DAAF08 aide à sauver des vies, mais ne vous dispense pas de souscrire une assurance pour protéger les personnes et les biens**.

La durée de vie et d'utilisation du détecteur est de 10 ans lorsque celui-ci est placé dans un environnement sain.

10. GARANTIE 6 ANS.

FARE garantit **6 ans** à l'acheteur le détecteur **DAAF08** (**hormis la pile**) contre tout vice de fabrication à partir de sa date d'achat.
La responsabilité de ***FARE***, pour cette garantie, se limite à réparer ou à remplacer le **DAAF08**.

L'acheteur devra expédier le détecteur accompagné de la preuve de la date d'achat, frais de port aller-retour à la charge de l'acheteur à l'adresse suivante :

FARE BP 10809
45308 PITHIVIERS Cedex

Assistance téléphonique au consommateur :
0825 073 112 (N°indigo)

Cette garantie ne s'appliquera pas à un détecteur DAAF08 endommagé, modifié, mal utilisé ou mal entretenu.

⚠ **Ce manuel d'utilisation est à conserver par l'acheteur pendant toute la durée de vie du détecteur DAAF08.**